

plus en plus comme un élément nécessaire de l'établissement d'un programme légal de la Communauté qui transformera l'objectif économique de marché interne unifié en réalité.⁴ En réponse à cette préoccupation, le Règlement relatif au contrôle des opérations de concentration entre entreprises finalement accepté par les États membres en décembre 1989 est entré en vigueur en septembre 1990.

2. Politique de concurrence de la CE sur les aides de l'État

Il est également considéré dans la Communauté que les règles de concurrence applicables à l'octroi de subventions industrielles et autres par les États membres de la CE ont un rapport important avec l'initiative Europe 1992. L'article 92(1) du Traité de la CEE interdit de façon générale l'octroi de subventions de l'État, sous toute forme, qui fausse ou menace la concurrence. Des exemptions particulières sont toutefois permises en vertu des articles 92(2) et 92(3) du Traité de la CEE. Ces dispositions énoncent les types d'aide qui semblent compatibles avec le marché commun, incluant par exemple l'aide à "caractère social" octroyée aux personnes, l'aide aux régions économiquement défavorisées et l'aide en vue de promouvoir l'exécution d'un projet important pour l'ensemble de la CE.

Les mesures relatives aux subventions de l'État sont énoncées à l'article 93 du Traité de la CEE. Cet article impose aux États membres le fardeau de prénotifier la Commission de la CE des programmes d'aide proposés ou des changements prévus à ceux qui existent déjà. Quand la Commission estime qu'un projet d'aide est incompatible avec le marché commun, elle peut ordonner qu'il soit abandonné ou modifié avant sa mise en oeuvre. Lorsqu'un projet incompatible avec le marché commun est déjà en cours d'exécution, la Commission peut ordonner aux États membres visés de récupérer toute l'aide connexe octroyée.

La Communauté reconnaît que le contrôle strict des aides de l'État en vertu des articles 92 et 93 est très important en vue de l'établissement du marché commun. Voici ce que disait à cet égard le Livre blanc de 1985 de la Commission concernant l'achèvement du marché intérieur :

... il sera particulièrement important d'appliquer avec vigueur la discipline de la Communauté concernant les aides de l'État ... (les aides de l'État) ... non seulement faussent la concurrence, mais encore ...